

- Vu l'Arrêté n°00559/MESRTSTIC du 30 juillet 2020 fixant les conditions d'attribution des licences de communications électroniques 4G en Mauritanie ;
- Vu l'appel d'offres lancé par l'Autorité de Régulation en date du 6 Août 2020 pour l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques 4G ouverts au public en Mauritanie ;
- Vu la délibération du Conseil National de Régulation en date du 28 septembre 2020;
- Vu la lettre de l'Autorité de Régulation n°873/AR/CNR/PR/DCT du 28 septembre 2020, informant Mattel de l'adjudication provisoire d'une licence 4G ;

Considérant

- Le paiement par Mattel de la partie fixe de la contrepartie financière de la licence 4G pour un montant de cinq cent un millions (501 000 000) d'ouguiyas, conformément aux modalités fixées par la lettre du Directeur Général du trésor et de la comptabilité publique n°20/0471 du 14 octobre 2020, en plus de son engagement à payer la partie variable de la contrepartie financière de la licence selon les modalités définies par l'Arrêté n°00559/MESRTSTIC du 30 juillet 2020 du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication fixant les conditions d'attribution des licences de communications électroniques 4G en Mauritanie ;
- La signature par Mattel du cahier des charges 4G annexé au présent arrêté ;

Arrête

Article premier :

Une licence en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques 4G ouverts au public, dont les caractéristiques sont décrites dans le cahier des charges annexé au présent arrêté, est attribuée à la société MAURITANO-TUNISIENNE DE TELECOMMUNICATIONS (MATTEL SA), dont le siège est situé à Nouakchott.

Article 2 :

La présente licence est délivrée pour une durée de dix (10) ans.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature.

Article 4 :

L'Autorité de Régulation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel.

Fait à Nouakchott, le

09 NOV 2020

Sidi OULD SALEM

Annexe :

- Cahier des charges 4G

Ampliations :

- PM
- MSG PR
- MF
- MESRSTIC
- MSGG
- ARE
- Mattel SA



الوزارة الأمانة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
I VISA LEGISLATION